



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001096868	1ere Gachée : 12:47 (1) Quantité : 8.00 m3	Date : 25/02/2026 012602208483	Zone : ZONE 04
Client : ROUSSEL JC ROUSSEL JOEL EN 24 RUE MOIRET TEL: 03.22.90.71.63 80124 BOUGAINVILLE		Chantier : OISSY OISSY 06.72.47.85.71 OISSY	Véhicule : DD057CC SOP03 Chauffeur : SANDY YUNG Transport :
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
13:29			ATTENTE 00:00
Quantite Origine : 30.00 m3 Quantite Restante : 16.00 m3 Livree Reelle : 8.00 m3		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
Code Formule REMBLAIS6	Désignation(6)(8) PRODUIT SPECIAL	Certification	Classe d'exposition(3) X0 (F)
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 110	Consistance(7) S5
Appellation commerciale : MATERIAUX AUTOCOMPAC ESSORABLE		Carac. complementaire : TEMPERATURE : 16°C	
Propriétés spécifiées :			
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 POMPE	EA 200 DIL 1.2 %	Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non